

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS**

Séance du jeudi 04 novembre 2021
Délibération n°2021-33

Nombre de Membres :

du Conseil Municipal : 13
en exercice : 13
présents : 12
Représentés : 1

Votes :

Pour : 13
Contre : 0
Absentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : mardi 26 octobre 2021

Date d'affichage de la convocation : mardi 26 octobre 2021

Présents : Séverine RAMON, Florence LAUSSEL, Yves LEBORGNE, Vincent BOUBAL, Alain FOURNIER, Bernard TREMOULET, Jean Michel CLAREY, Catherine DUSCHA, Valérie GROS, Claudie BERARD, Pierre AMALOU, Thierry AILLAUD

Absents :

Absents excusés : Gaëlle ROUX-MENON

Pouvoirs : Gaëlle ROUX-MENON à Claudie BERARD

Secrétaire de séance : Florence LAUSSEL

Création du budget annexe « production d'Énergie photovoltaïque »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

La commune d'Argelliers s'est dotée d'un nouveau service de production d'énergies renouvelables avec la pose et l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle Vert Paradis et de son hangar.

Compte tenu de la revente totale de l'électricité produite, la gestion de telles installations nécessite la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). Les opérations de ce service doivent être retracées dans un budget annexe relevant du plan comptable M4.

Il est demandé au conseil de bien vouloir :

- Décider la création du budget annexe production d'énergies renouvelables en M4 à compter de l'exercice budgétaire 2022,
- Décider la création d'une régie à autonomie financière,

- Décider d'assujettir le budget à la TVA et autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des services fiscaux,
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Sur l'exposé de Claudie BERARD, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- la création du budget annexe production d'énergie photovoltaïque en M4 applicable au Service Public Locaux à caractère Industriel et Commercial (SPIC), à compter du 1^{er} janvier 2022,
- la création d'une régie « Production d'Energie photovoltaïque » à autonomie financière,
- d'ASSUJETIR le budget à la TVA,
- d'AUTORISER Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des services fiscaux,
- d'AUTORISER Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Fait à ARGELLIERS, le 04/11/2021

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture le 09/11/21

Après affichage le 09/11/21

Le Maire
Pierre AMALOU



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
12 NOV. 2021
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

MAIRIE D'ARGELLIERS
Hérault
le : 01 DEC. 2021
COURRIER "ARRIVÉE"